

221C2449  
FR0004183960-FS0752

21 septembre 2021

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7-1 du code de commerce)**

**VOLUNTIS**  
(Euronext Growth Paris)

Par courriers reçus le 20 septembre 2021, la société par actions simplifiée Aptargroup Holding<sup>1</sup> (36-38 rue de la Princesse, 78430 Louveciennes) a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 septembre 2021, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société VOLUNTIS<sup>2</sup> et détenir 6 318 846 actions VOLUNTIS représentant autant de droits de vote, soit 69,51% du capital et 68,45% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions VOLUNTIS sur le marché dans le cadre du projet d'offre publique achat simplifiée annoncé et déposé par le déclarant visant les actions VOLUNTIS<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par AptarGroup Inc (265 Exchange Drive, Suite 100, Crystal Lake, IL 60014, Etats-Unis).

<sup>2</sup> Société transférée d'Euronext Paris sur Euronext Growth Paris, le 17 février 2021.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé selon le déclarant de 9 090 513 actions représentant 9 231 955 de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>4</sup> Cf. D&I 221C1487 du 22 juin 202, D&I 221C2367 du 10 septembre 2021 et D&I 221C2419 du 16 septembre 2021.